



NOTE D'INFORMATION

COVID-19 – PROTOCOLE DE REPRISE D'ACTIVITE POUR LES FORMATIONS SUR LES CENTRES DE VERNON ET DE ROUSSILLON

Auteur : Juliette Millies

Date de publication :/2020

Version 2 : 06/07/2020

Ce document décrit les mesures à suivre lors de la reprise d'activité dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19 et conformément aux instructions du gouvernement connues à ce jour.

Gesip a mis en œuvre son plan de reprise d'activité à compter du 11 mai 2020. Ce plan prévoit des mesures de prévention et d'adaptation pour tenir compte des changements de circonstances liées à la crise sanitaire actuelle et afin de préserver la santé et la sécurité de tous les salariés.

Champs d'application : ces consignes s'appliquent lors des formations sur les centres de Vernon et de Roussillon.

Sources :

- **Ministère du Travail (2020) :**
 - Quelles mesures l'employeur doit-il prendre pour protéger la santé de ses salariés face au virus ?
 - Protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés.
 - Vestiaires, locaux sociaux, et locaux fumeurs : quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?
 - Entretien des locaux de travail par un prestataire extérieur (hors secteur sanitaire) : quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?
- **Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés (FEP) (2020) :**
 - Continuité de l'activité, propreté et mesures de prévention
- **Site du Gouvernement (2020) :**
 - Infos Coronavirus
- **INRS (2020) :**
 - COVID-19 et prévention en entreprise



Sommaire

I) Préambule	4
1) Les risques de transmission du Covid-19	4
2) Comportements essentiels à adopter	4
3) Règles essentielles pour le respect des consignes	5
II) Mesures générales à appliquer sur les centres	5
1) Mesures barrières essentielles à respecter impérativement	5
2) Règles de conduite	6
3) Préparation en amont	8
4) Si un cas de COVID-19 est survenu sur le lieu de travail	9
5) Evacuation des locaux lors d'une situation dangereuse	10
III) Mesures liées à la reprise des formations	11
1) Gestion des vêtements et des EPI pour les stages terrains	11
2) Usage et gestion des vestiaires	11
3) Usage des douches et des sanitaires	12
4) Usage du matériel dans les salles de classe et sur les plateaux	12
5) Utilisation du laboratoire	13
6) Gestion des fournisseurs	14
7) Logistique, restauration, hébergement	14
8) Gestion des déplacements	15
9) Gestion d'une personne symptomatique	16
10) Gestion des déchets	17
11) Instruction pour les stagiaires	17
12) Instruction pour les vacataires et consultants	17



ANNEXES

ANNEXE 1 – Règles du port de masque

ANNEXE 2 – Technique d'enfilage et de retrait des gants

ANNEXE 3 – Osiris : Protocole de gestion des déchets Septibox pour limiter la propagation du Coronavirus

ANNEXE 4 – Numéro vert accessible en permanence pour répondre aux questions

ANNEXE 5 – Lexique / Définitions

ANNEXE 6 – Coronavirus, pour se protéger et protéger les autres

ANNEXE 7 – Coronavirus, ce qu'il faut savoir

ANNEXE 8 – Recommandations du ministère de la santé

ANNEXE 9 – Comportement à adopter en dehors du travail

ANNEXE 10 – Frictions hydro-alcoolique / lavage des mains

ANNEXE 11 – BioEx Cleaner : Fiche de données sécurités

ANNEXE 12 – OSIRIS : Rappel des consignes pour limiter la propagation du Coronavirus (et mise à jour des consignes)

ANNEXE 13 – Mesures barrières à appliquer sur les centres / Mesures barrières à appliquer lors des formations

ANNEXE 14 – Produits désinfectants (exemples CNPP)

ANNEXE 15 – OSIRIS : Ouverture du restaurant d'entreprise (règles)

ANNEXE 16 – Règle d'hygiène et de sécurité des hôtels

ANNEXE 17 – Prise en charge d'une personne symptomatique dans l'entreprise



Les salariés, vacataires, consultants et stagiaires devront signer le formulaire Covid-19 d'engagement.

I) Préambule

1) Les risques de transmission du Covid-19

- **Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminée :**
 - Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection. Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.
- **Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage :**
 - Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.
 - Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre de quelques heures à quelques jours.
 - Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.
- **Voir Annexe 12 « OSIRIS : Rappel des consignes pour limiter la propagation du Coronavirus ».**

2) Comportements essentiels à adopter

- Restez chez vous en cas de symptômes et contactez votre médecin traitant.
- En cas d'urgence respiratoire contactez le 15 ou envoyez un SMS au 114 (pour les sourds et malentendants).
- Avertir ou faire avertir le service Administratif de Gesip de son absence en stipulant si l'absence est liée au COVID-19 ou non.
- Se référer aux critères de vulnérabilité du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) pour identifier si l'état de santé de certaines personnes conduit à les considérer comme présentant un risque de développer une forme sévère de la maladie.
- Appliquer dans les locaux Gesip la totalité des dispositions de sécurité et de santé demandées par Gesip.



3) Règles essentielles pour le respect des consignes

- S'assurer de l'approvisionnement permanent des consommables permettant de respecter les consignes : solutions hydro-alcoolique pour les mains, kit de nettoyage (savon, papier pour se sécher les mains...).
- Vérifier le nettoyage régulier des locaux selon le plan de nettoyage et la fréquence définie avec CNPP et OSIRIS (mise en place d'une feuille de passage). En plus du nettoyage habituel des locaux, un nettoyage une fois par jour devra être effectué des surfaces en contact avec les mains (espaces de convivialité, rampes d'escalier, poignées de porte, boutons, toilettes, poubelles...).
- Vérifier la présence de savons, papiers pour se sécher les mains, gel hydro-alcoolique, lingettes désinfectantes.
- Procéder à des retours et des partages d'expérience des aléas de la journée pour adapter les procédures et mesures initialement prévues.
- Pendant toute la pandémie, ne transvasez plus le contenu d'une poubelle d'un contenant à l'autre, mais retirez et évacuez tout sac usagé.

II) Mesures générales à appliquer sur les centres

1) Mesures barrières essentielles à respecter impérativement

- Se laver les mains très régulièrement à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique (SHA). Se sécher les mains uniquement avec des lingettes papier jetables.
- Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche.
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher et le jeter aussitôt.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable.
- Saluer sans se serrer la main, proscrire les embrassades et les accolades.
- Utiliser des masques - **Annexe 1 « Règles du port de masque »**. Le port de masque ne dispense pas du respect de la distanciation sociale et de l'hygiène des mains.
- Le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'une personne se trouve seule dans un bureau ou dans une salle de réunion. En contrepartie, obligation de marquer l'arrêt avant de rentrer dans une salle pour laisser à la personne présente le temps de mettre son masque.
- Respecter la règle de distanciation sociale d'un mètre au minimum. Cette règle devra également être respectée en cas d'usage des transports en commun pour les déplacements du salarié. A l'arrivée sur le site, un lavage des mains devra être obligatoirement réalisé.



- Limiter le covoiturage ou les transports en commun.
- Aménager les vestiaires afin de respecter les mesures barrières.
- Désinfecter régulièrement le poste de travail, les objets manipulés et les surfaces.
- Limiter le prêt de matériel (ex : pas d'échange de stylo ou de téléphone).
- Aérer les espaces de travail, toutes les 3 heures, pendant 15 minutes.
- Dans les salles de cours, obligation d'aération des salles à chaque pause. Ne pas dépasser plus de 3 heures de temps entre deux aérations.
- Ne porter des gants que lorsque c'est strictement nécessaire dans les consignes Gesip (ils donnent un faux sentiment de protection et peuvent devenir eux-mêmes des vecteurs de transmission). **Annexe 2 « Technique d'enfilage et de retrait des gants ».**

2) Règles de conduite

- Pour le centre de Vernon, toutes les personnes externes à CNPP - visiteurs, clients, stagiaires et prestataires - devront se présenter soit au poste de garde du Plateau Technique, soit à l'accueil au Siège ou à l'accueil de l'Hôtel du Mont Vernon afin de permettre l'enregistrement systématique des entrées et afin de prendre connaissance des consignes, de s'engager à les respecter et de signer l'attestation sur l'honneur comme quoi la personne ne présente pas de symptômes caractéristiques du COVID-19.
- **Mesures à adopter dans les locaux Gesip :**
 - Le covoiturage sur les trajets domicile - lieu de travail n'est pas autorisé par Gesip, sauf avec une personne membre de la cellule familiale du domicile et à la seule condition que le salarié Gesip porte un masque dans la voiture.
 - Les bureaux attitrés à une personne ne devront pas être utilisés par d'autres personnes.
 - Sur Vernon, la petite salle de réunion pourra être utilisée en bureau de passage avec une seule personne à la fois. Le centre étudiera l'aménagement d'un deuxième bureau de passage dans la salle du photocopieur avec une table, une chaise à proximité d'une prise électrique et en respectant la distance d'un mètre de la zone circulation à l'intérieur de la pièce.
 - La prise de la température sera systématique lors de l'accueil des stagiaires (le matin avant le début du stage), soit au départ de l'hôtel soit à l'arrivée des stagiaires sur le site, à l'aide d'un dispositif sans contact, avec l'utilisation de gants.
 - La prise de température devra également être réalisée pour les salariés tous les matins, avec l'utilisation de gants et du même dispositif sans contact.
 - Le changement des masques fournis au personnel Gesip devra se faire aussi souvent que nécessaire et au minimum 3 fois par jour.



- Les masques devront être stockés dans des sachets étanches : un sachet de petite taille pour chaque masque propre et un sachet de grande taille pour mettre les masques utilisés pendant la journée.
 - Les masques sont réservés pour le personnel Gesip, il n'est pas prévu d'en fournir aux stagiaires. Néanmoins, quelques masques jetables seront à disposition pour permettre la gestion des aléas non prévisibles (rupture d'élastique, changement plus fréquent nécessaire ...).
 - Des masques jetables seront fournis aux vacataires, consultants par Gesip s'ils n'en sont pas équipés.
 - L'usage de la fontaine à eau (remplacé par des bouteilles d'eau individuelles) et de la machine à café sont interdits. Une affiche devra mentionner que leur usage n'est pas autorisé.
 - Enlever les sièges, fauteuils, tables hautes et tables basses dans le hall d'entrée afin de laisser un maximum d'espace pour la circulation et l'attente des personnes avec un marquage de positionnement espacé tous les 1 mètres de distance.
 - Utilisation de gants pour la manipulation de tout type d'objet (linge, EPI, équipement à distribuer aux stagiaires, réception de colis...) – **Annexe 2 « Technique d'enfilage et de retrait des gants »**.
 - Des lingettes désinfectantes seront mises à disposition pour l'utilisation des WC.
 - Un urinoir sur deux sera condamné dans les toilettes hommes.
 - Des marquages au sol seront disposés aux zones fumeurs afin de garder les distances de sécurité d'un mètre minimum.
- **Mesures barrières à respecter lors des stages dans les salles et sur les plateaux :**
 - Respect des mesures de distanciation sociale de 1 mètre entre chaque stagiaire dans les salles de cours et sur le terrain (une table par stagiaire).
 - Les tables devront être disposées en quinconce dans les salles (une ligne sur deux). Vérifier qu'avec cette disposition on respecte bien les distances même quand le stagiaire bouge (par exemple s'il ramasse un objet tombé au sol).
 - Organiser la co-activité de stages plateaux sur Vernon de façon à ce qu'il n'y ait pas de contact physique entre les stagiaires de chaque groupe et qu'ils ne se croisent pas.
 - Lors de la co-activité d'un stage en salle de management de situation d'urgence et d'un stage intervention, les horaires entre les deux stages devront être en décalés pour éviter que les stagiaires se croisent.
 - Mise en place de zones d'attentes sur les plateaux et marquage au sol de positionnement des stagiaires avec un espace de 1 mètre minimum.
 - Sur le plateau technique, Il pourra être permis de remonter la visière et ne pas protéger la bouche et le nez en dehors d'un exercice à la condition qu'une distance de 2 m soit effective entre les personnes. Sinon, les mesures barrières avec la cagoule remontée au-dessus de la bouche et du nez ainsi que les lunettes de protection abaissées devront être appliquées. Lors des exercices et pour des raisons de sécurité face au feu, la cagoule devra parfaitement protéger le cou et



dans ce cas ne pas couvrir la bouche et le nez. La visière du casque sera également utilisée pendant les exercices.

- Prévoir un marquage au sol devant l'entrée des vestiaires avec un espacement d'1 mètre.
 - Prévoir des marquages au sol devant l'entrée du bâtiment de formation avec un espacement d'1 mètre en cas d'attente des stagiaires lors de leur entrée dans le bâtiment (pour prise de température stagiaires).
 - Dans le cadre des réunions de service, il faudra aussi tenir compte des règles de distanciation sociale d'un mètre.
 - Organiser l'entrée et la sortie des stagiaires des salles par groupe de 2 ou 3.
 - Lors de certains stages, s'il n'est pas possible de garder les règles de distanciation sociale d'un mètre minimum en salle, l'exercice s'effectuera avec un masque et une visière (ex stage SPG).
- **Distribution et utilisation des bouteilles d'eau :**
 - Le personnel Gesip devra se charger de distribuer des bouteilles d'eau individuelles ainsi qu'une étiquette aux stagiaires (avec l'utilisation de gants).
 - Le stagiaire devra apposer sur sa bouteille l'étiquette avec son prénom et son nom.
 - Les bouteilles d'eau usagées devront être jetées par le stagiaire dans la poubelle de recyclage.

3) Préparation en amont

- **Commande de matériel sanitaire et de protection :**
 - Chaque centre doit avoir un stock suffisant de gel hydro-alcoolique, de masques (jetables et réutilisables), de sachets en plastique pour mettre les masques usagés à l'intérieur (petits et grands), de gants (type nitrile, vinyle), de lingettes désinfectantes, de savon liquide, de sacs poubelle, de produit nettoyant désinfectant (type BioEx Cleaner réservé à un usage extérieur), de papier pour essuyage des mains.
 - Chaque centre doit disposer de 2 thermomètres pour prise de température à distance. Il devra être disposé des marquages d'espacement de 1 m devant l'entrée du bâtiment.
 - Les couloirs et escaliers devront être séparés en leur milieu d'une démarcation ainsi que d'un repère visuel tous les 1 m sur le sol et sur les rambardes d'escaliers.
 - Chaque centre doit disposer d'un pédiluve pour nettoyage et désinfection des bottes des stagiaires avant d'entrer dans les locaux. Le produit désinfectant utilisé sera le Bioex cleaner.
 - Chaque centre doit prévoir un marquage d'1 m entre chaque stagiaire devant le bâtiment d'entrée au vestiaire.
 - Chaque centre pourra disposer à l'entrée des bâtiments de formation d'un tapis de désinfection à la seule condition que son usage soit compatible avec le revêtement du sol dans les locaux pour éviter tout risque de glissade après utilisation du tapis.



- Chaque centre doit disposer d'un système de désinfection du matériel extérieur (pulvérisateur et produit désinfectant) pour nettoyer les vannes, rampes caissons, poignées caissons, lance manipulée par exemple.
- Chaque centre devra mettre en place un système de traçabilité du nombre de lavage des masques en fonction du nombre de lavage maximum autorisé pour procéder au réassort et à une nouvelle commande par Gesip.
- Une vérification des stocks de matériel sanitaire devra être faite quotidiennement le soir (la veille) pour s'assurer qu'il ne manque pas de matériel.
- Chaque centre devra tenir à jour une fiche « Inventaire de stocks » et réaliser un inventaire hebdomadaire des équipements sécurité et sanitaires liés au Covid-19. Le stock ne devra en aucun cas être inférieur aux besoins pour couvrir 3 semaines d'activité.
- Le salarié doit avertir l'employeur suffisamment tôt des besoins de renouvellement auprès du chef de centre.

4) Si un cas de COVID-19 est survenu sur le lieu de travail

- Consignez la zone concernée par un balisage
- Demander un protocole de nettoyage auprès de CNPP et OSIRIS avec la société de nettoyage prévoyant à minima un essuyage humide avec lavette jetable à usage unique imprégnée de solution désinfectante **virucide selon EN14476 de toutes les surfaces des objets meublants, les points de contact, tels qu'ordinateur, écran, clavier, souris, imprimante, poignées de porte, de fenêtre, porte, télécommande de climatisation, plan de travail, tiroirs, portes d'armoires, parois verticales, siège, porte-manteau...** (l'agent sera équipé d'une combinaison jetable ou blouse et de gants jetables ou de gants de ménage).
- Aérer la pièce quand c'est possible. Avant de nettoyer les surfaces de poste occupé par la personne malade, attendez au minimum 3 heures et de préférence jusqu'à la reprise de poste du lendemain, afin de réduire le risque d'exposition. Dans le cas contraire le port du masque est obligatoire.
- **Le port d'un masque de protection respiratoire n'est pas nécessaire, si la consigne ci-dessus a été respectée**, en l'absence d'aérosolisation par les sols et surfaces (entretien des sols avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent désinfectant ou bandeau de lavage textile réutilisable après un cycle de lavage à 60° minimum).

- **Protocole de décontamination CNPP pour les locaux de Vernon :**



- En cas de suspicion de contamination au Covid-19, un traitement est réalisé par les services du CNPP au moyen d'un produit virucide diffuse sous forme d'aérosol dans l'espace à décontaminer.
 - Une fois le produit utilisé, le local est condamné pendant une période de 12h afin de laisser le produit agir.
 - Lors de la réouverture du local, celui-ci est ventilé avant sa réintégration.
- **Contact OSIRIS : se référer à la consigne OSIRIS du 2 avril de rappel des consignes pour limiter la propagation du Coronavirus et la mise à jour du 5 mai 2020 (Annexe 12).**

5) Evacuation des locaux lors d'une situation dangereuse

- **Consignes à respecter et à faire respecter lors de l'évacuation des locaux :**
 - Mettre en application la procédure standard d'évacuation des locaux et se rendre au point de rassemblement.
 - Pour le centre de Vernon, en fonction de la situation, et par ordre de priorité :
 - Selon le lieu de l'événement, l'évacuation de la **salle 3** pourra se faire :
 - 1 - soit par le couloir principal et par l'entrée principale (*point de rassemblement parking Gesip*)
 - 2 - soit par l'issue de secours présente dans la salle (*point de rassemblement terrain exercice CNPP*)
 - 3 - soit par le couloir principal, puis par l'escalier sur la gauche, puis par la porte de sortie en bas et en face de l'escalier (*point de rassemblement terrain exercice CNPP*)
 - Selon le lieu de l'événement, l'évacuation de la **salle 1** et de la **salle 2** pourra se faire :
 - 1 - soit par le couloir principal et par l'entrée principale (*point de rassemblement parking Gesip*)
 - 2 - soit par le couloir principal, puis par l'escalier, puis par la porte de sortie en bas et en face de l'escalier (*point de rassemblement terrain exercice CNPP*)
 - 3 - soit par les fenêtres de la salle (niveau du sol) (*point de rassemblement terrain exercice CNPP*).
 - Chaque personne présente dans les locaux, devant théoriquement porter un masque, doit le garder pendant l'évacuation.
 - En cas de non port du masque, il est interdit de retourner dans les locaux pour aller en récupérer un.



- Une fois en sécurité au point de rassemblement, toutes les personnes présentes devront garder une distanciation de 1 mètre et respecter les gestes barrières.

III) Mesures liées à la reprise des formations

1) Gestion des vêtements et des EPI pour les stages terrains

- Chaque stagiaire devra garder son masque ARI pendant toute la durée du stage. Il sera muni d'un sac individuel avec fermeture zip de capacité 6 litres avec une étiquette portant son nom.
- Chaque stagiaire devra garder son casque pendant toute la durée du stage. Le casque devra être rangé par le stagiaire dans son placard individuel dans les vestiaires. A la fin du stage le casque sera désinfecté.
- Chaque stagiaire devra garder ses EPI toute la journée et les restituera en fin de journée en les déposant dans des caisses réservées à cet effet ou directement dans les armoires de désinfection en fonction des instructions du formateur. Sauf le casque qu'il devra garder dans son placard individuel de vestiaire.
- Les stagiaires devront changer leurs sous-vêtements et leurs cagoules une fois par jour.
- Les sous-vêtements et les cagoules seront mis dans un sac pressing directement après leur utilisation à la fin de chaque journée.
- La manipulation des EPI et des vêtements par les formateurs se fera avec l'utilisation de gants.
- Chaque centre devra procéder au lancement du nettoyage et de la désinfection des vêtements et des EPI le soir avant le départ du personnel, en l'absence des stagiaires et selon les modalités déjà existantes de nettoyage.

2) Usage et gestion des vestiaires

- **Mesures générales :**

- Disposer des marquages de distanciation d'un mètre sur le sol dans le couloir d'accès au vestiaire.
- Intégrer les temps supplémentaires dans l'organisation du travail lié à l'utilisation des vestiaires par les stagiaires et à l'effectif.
- Prévoir un marquage au sol pour chaque emplacement stagiaire avec un espacement d'un mètre par marque, pour le respect des mesures de distanciation sociale (en fonction du nombre de stagiaires, ils pourront respecter un éloignement de 2 mètres).
- Remplacer les bancs par des chaises si possible. Sinon, installer une séparation sur les bancs.



- L'organisation des vestiaires et les marquages de distanciation devront être fait dans les vestiaires hommes, femmes et formateurs/vacataires.
 - Rappeler la nécessité de se laver les mains avant la mise des équipements tels que gants et masques, et après leur retrait.
 - Positionner la zone de restitution des EPI et des vêtements à la sortie du vestiaire.
 - Aérer les locaux plusieurs fois par jour.
- **Co-activité de stage sur Vernon :**
 - Mise en place d'un marquage sur chaque casier individuel métallique en alternant une couleur A (stage A) et une couleur B (stage B).
 - Organiser en décalé d'au moins une heure l'horaire de démarrage des stages.
 - Intégrer les temps supplémentaires dans l'organisation du stage et sur sa durée.

3) Usage des douches et des sanitaires

- **Usage des douches :**
 - Mettre à disposition des lingettes désinfectantes pour les stagiaires pour nettoyage des robinets de douche avant leur utilisation.
 - Mettre à disposition du savon.
 - Après chaque douche, un entretien systématique de la cabine doit être réalisé par l'utilisateur au moyen d'un produit désinfectant virucide. Le produit sera pulvérisé sur les surfaces soit par l'usage de la centrale de désinfection, soit par un pulvérisateur à main mis à disposition dans les vestiaires - **Annexe 14 « Produits désinfectants (exemples CNPP) »**.
- **Usage des sanitaires :**
 - Condamner un urinoir sur deux (dans les WC).
 - Mettre à disposition des lingettes désinfectantes.
 - Ne pas jeter les lingettes dans les toilettes. Une poubelle sera à disposition.
 - Se laver les mains avant et après l'utilisation des sanitaires.
 - Se sécher les mains uniquement avec du papier. L'utilisation des sèche-mains électriques et de tissu non à usage unique est proscrite.

4) Usage du matériel dans les salles de classe et sur les plateaux

- Mettre les tablettes dans des caisses pour distribution et ramassage.
- Mettre à disposition des lingettes désinfectantes pour les stagiaires et les formateurs pour utilisation après la manipulation du matériel.
- Remettre en début de stage une pochette de feutres marqueurs (4 couleurs : bleu, noir, vert, rouge) effaçables pour tableau blanc à chaque stagiaire. Ces pochettes seront numérotées de 1 à 20 et le



numéro devra être apposé sur le chevalet du stagiaire. Les pochettes devront être restituées à la fin du stage au formateur dans une caisse. Le centre devra procéder à la désinfection de chaque feutre et pochette restitués.

- Lavage des mains avec du gel hydro-alcoolique et usage des gants et lunettes de protection avant un exercice en salle qui nécessitera de toucher à des aimants, documents POI, classeur de définition de fonction, équipement, radio, téléphonie etc ...
- Chaque centre devra s'assurer des conditions matérielles de mise en œuvre pour qu'il y ait un nombre suffisant de radios et de téléphones lors des exercices remis aux stagiaires en accord avec la fonction à tenir pour le scénario défini. En cas de besoin, une demande d'investissement doit être réalisé auprès de la direction de Gesip.
- Les radios disposeront d'un baudrier pour leurs ports par les stagiaires. Les radios devront être équipées d'une protection plastique à ajouter et à enlever après leur utilisation afin qu'un changement systématique soit fait à chaque nouvelle utilisation.
- Demander au stagiaire de bien nettoyer l'équipement avec une lingette désinfectante à chaque usage individuel s'il devait y avoir une transmission à un autre stagiaire.
- Demander au stagiaire de désinfecter le matériel à la fin de l'exercice.
- L'ensemble du matériel (radio, téléphone, aimant, classeur) devra être nettoyé avec des lingettes désinfectantes et port des gants, du masque et des lunettes par un personnel Gesip en fin de journée.
- Utiliser des gants (nitriles, vinyles...) pour la manipulation d'objets (lors de la distribution et la reprise du matériel aux stagiaires).
- Procéder à un nettoyage des vannes et caissons (rampes d'escaliers, poignées de porte) après utilisation avec un produit désinfectant (type BioEx Cleaner réservé à un usage extérieur).
- Port du masque et des lunettes obligatoires si la distance de 1 mètre ne peut pas être maintenue lors des exercices en salle.

5) Utilisation du laboratoire

- Prévoir un marquage au sol d'un espacement d'1 mètre entre les chaises individuelles. Vérifier qu'avec cette disposition la règle de distanciation est bien respectée même si le stagiaire bouge (par exemple s'il se baisse pour ramasser un objet au sol).
- Prévoir un marquage au sol d'un espacement d'1 mètre en zone d'attente et d'habillage pour l'équipement de la tenue scaphandre.
- Le nombre de personne autorisé dans le laboratoire devra permettre une surface minimale de 4 m² par personne.
- Port du masque et des lunettes obligatoires si la distance de 1 mètre ne peut pas être maintenue.



6) Gestion des fournisseurs

- Identifier, par les chefs de centre, les fournisseurs avec qui les centres ont des contacts réguliers afin d'évaluer auprès d'eux les mesures sanitaires prises dans le cadre de leur activité et notamment avec Gesip.
- Respecter les mesures barrières essentielles.
- Utiliser des gants lors de la manipulation des colis (réception et déballage). Attention, le port de gant ne dispense pas de l'application des gestes barrières.
- Mettre en poubelle et évacuer immédiatement les déchets suite au déballage des colis.
- Se laver les mains après chaque opération de réception de colis, d'envoi ou de tri.

7) Logistique, restauration, hébergement

• Restaurants d'entreprises et d'hôtels :

- Les deux chefs de centres devront s'informer des règles prises par les restaurants d'entreprises (CNPP & OSIRIS).
- La gestionnaire formation devra s'informer des règles prises par les hôtels pour les repas et l'hébergement.
- Le transport des stagiaires entre l'hôtel et le centre devra se faire avec un bus de grande capacité. La société de bus devra indiquer quelles sont les règles sanitaires prises pour le transport des stagiaires et formateurs.
- Les formateurs, vacataires, clients et stagiaires devront se conformer aux règles sanitaires prises par les hôtels et les restaurants d'entreprise, et respecter les gestes barrières.

• Lors des pauses déjeuners dans la cuisine du centre de Vernon :

- Respecter la règle de distanciation sociale de 1m.
- Ne pas manger face à face.
- Matérialiser sur les tables les emplacements pour manger avec 1m d'écart.
- La fenêtre ou la porte devra rester ouverte pendant la prise des repas.
- Ne pas utiliser de couverts communs. Chacun vient avec ses propres couverts (y compris assiettes, verres ...).
- Faire sa vaisselle individuelle uniquement avec du produit vaisselle et en se lavant les mains. Ne pas utiliser de gants ou de serviette non à usage unique.
- Mettre du papier jetable à disposition.
- Utiliser du gel hydro-alcoolique pour le lavage des mains, et des lingettes désinfectantes pour les poignées de porte, poignée du micro-onde, réfrigérateur, robinet, table et chaise après utilisation
- Disposer une affiche à l'intérieur de la cuisine demandant de se laver les mains avant et après l'utilisation des équipements (micro-ondes, réfrigérateur, robinet, table et chaise après utilisation).



- **Lors de la pause déjeuner pour les stagiaires :**
 - Dans l'attente d'une organisation concrète des restaurants d'entreprise, des repas froids pourront être livrés sur le centre de formation de Vernon.
 - Les repas devront être pris à l'intérieur des bâtiments Gesip dans une salle différente de la salle de formation et qui devra faire l'objet d'une planification de réservation. En cas de co-activité de stages sur Vernon, les repas devront être pris en horaires décalés entre les deux stages et pour que les stagiaires des deux formations ne se croisent pas.
 - Les salles de cours seront aérées au moment de la pause déjeuner, puis la salle où le repas a été pris sera aérée à son tour une fois le repas terminé.
 - Lorsque le restaurant d'entreprise de Vernon sera réouvert, des bus de grande capacité seront demandés pour tous les stages pour l'acheminement au restaurant d'entreprise.
- **Lors de la pause repas au self d'entreprise de Vernon (règles CNPP) :**
 - Le port du masque est obligatoire dans le self jusqu'à installation à table.
 - Des masques chirurgicaux seront disponibles à l'entrée du self pour ceux qui n'en ont pas.
 - Possibilité de réserver et de venir chercher des plateaux repas (réservation avant 10h la veille). La distribution de ces plateaux se fait par une zone séparée sans rentrer dans la zone self.

8) Gestion des déplacements

- Lors de l'utilisation des camionnettes et véhicules sur les centres, passage obligatoire d'une lingette désinfectante sur les poignées de porte, volant, boîtier de vitesse, boutons, avec l'usage de gants.
- L'utilisation de la fonction recyclage d'air de l'habitacle est proscrite.
- Après la prise de carburant, utilisez si possible des gants et nettoyage obligatoire des mains avant de reprendre le véhicule.
- Lors de l'utilisation des bus de grande capacité
 - condamner un siège sur deux
 - emprunter la porte avant pour la montée et la descente en laissant une distance de 1 mètre entre chaque passagers
 - garder une distance d'au moins 1 mètre avec le conducteur
 - ne laisser aucun déchet dans le bus
 - porter obligatoirement un masque.
- Lors de l'utilisation du taxi pour l'acheminement des stagiaires sur le centre de Vernon
 - porter obligatoirement un masque
 - se désinfecter les mains avec du gel hydro-alcoolique lors de la



montée dans le taxi

- respecter un maximum de 4 personnes dans les vans

- **Roussillon**

- Le bus transportant les stagiaires pourra rentrer à l'intérieur de la plateforme d'OSIRIS à condition qu'un plan de prévention ait été signé entre la société prestataire de bus et OSIRIS.
- L'acheminement des stagiaires depuis le bâtiment de formation jusqu'au plateau se fera à pied.
- Les places autorisées et interdites d'utilisation dans le véhicule Gesip doivent être identifiées afin de respecter la mesure de distanciation sociale de 1m. Le conducteur ouvrira et fermera les portes du véhicule. Les points de contact passagers devront être désinfectés en cas d'utilisation.
- Le trajet jusqu'au réfectoire se fera à pied accompagné d'un représentant Gesip.

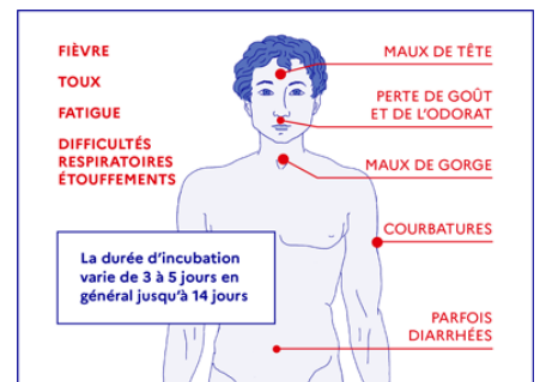
9) Gestion d'une personne symptomatique

- **Les signes du Covid-19 :**

En présence d'une personne symptomatique, la prise en charge repose sur : l'isolement, la protection et la recherche de signes de gravité.

- **Si une personne est symptomatique** (voir annexe 17) :

- Isoler la personne symptomatique dans une pièce dédiée en appliquant immédiatement les gestes barrières. Garder une distance raisonnable avec lui (1 mètre) avec port d'un masque. Et lui fournir un masque.
- **En l'absence de signe de gravité**, contacter le numéro AlloCovid (0 806 800 540), ou demander à la personne de contacter son médecin traitant pour avis médical. Si confirmation d'absence de signes de gravité, organiser son retour à domicile en évitant les transports en commun.
- **En cas de signe de gravité** (ex : détresse respiratoire), appeler le service d'urgence du site.
 - Si le service d'urgence du site décide l'envoi des secours (SAMU – téléphone 15), organiser l'accueil des secours et assurer vous que le service d'urgence du site reste avec la personne (en respectant la distance de 1 mètre) pour la surveiller le temps que la personne soit évacuée.



* Pour une personne qui se sent mal et qui ne présente pas les signes du Covid : on se réfère à la procédure normale de secours selon le centre.



- **Si un test révèle un cas positif :**
 - Arrêter immédiatement le stage.
 - Etablir une traçabilité immédiate avec toutes les personnes avec qui le stagiaire a été en contact (personnel Gesip, stagiaires, prestataires logistiques, hébergement, restaurant...).
 - Informer le siège Gesip qui prendra contact avec les personnes individuellement et informera leur société le plus rapidement possible.

10) Gestion des déchets

- **Roussillon :**
 - Se référer à : **Annexe 3 « Protocole de gestion des déchets Septibox pour limiter la propagation du coronavirus ».**
 - Le centre sera en charge d'aller récupérer une Septibox DASRI au magasin sécurité.
 - Cette Septibox DASRI sera utilisée pour les déchets suivants : masques, gants, lingettes désinfectantes, mouchoirs à usage unique, bandeaux pour le nettoyage des surfaces.
 - Les Septibox seront collectés tous les mardis par le Service Environnement. A cet effet, le centre sera en charge de signaler précisément au Service Environnement d'OSIRIS son point précis de collecte par téléphone ou par mail.
- **Vernon :**
 - Des poubelles spécifiques seront mises à disposition pour les déchets type masques, gants, lingettes désinfectantes, mouchoirs par le CNPP.

11) Instruction pour les stagiaires

- Un document spécifique « Covid-19 : Règles d'hygiène » sera envoyé au client par la gestionnaire formation au moment de la convocation.
- Faire un rappel lors de la présentation de l'accueil sécurité des règles spécifiques d'hygiène sur le Covid-19 sur la base d'un support créé par le siège Gesip.

12) Instruction pour les vacataires et consultants

- Les vacataires et consultants seront garants des règles et devront les faire appliquer auprès des stagiaires et des clients.
- Gesip fournira aux vacataires et consultants les équipements sanitaires nécessaires au déroulement de leur mission sur le site.

ANNEXE 1

COVID-19 – REGLES DU PORT DE MASQUE

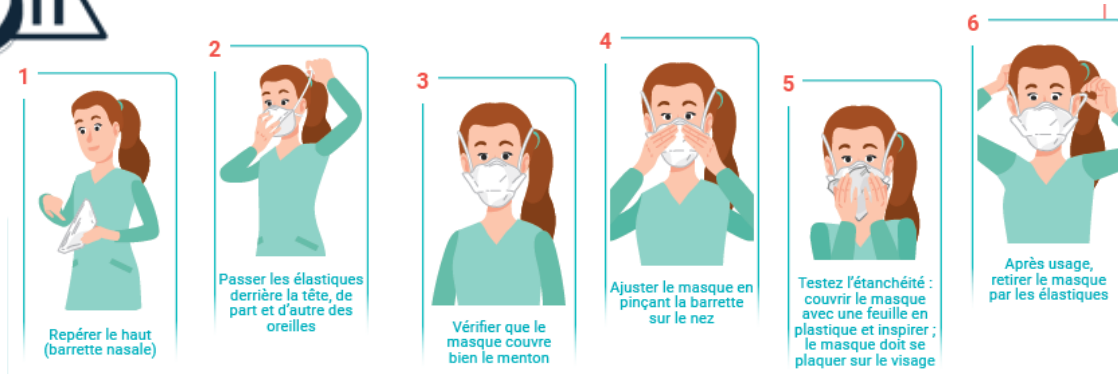
Pour être efficaces, les masques doivent être correctement utilisés.

Masque chirurgical

	1 Friction des mains par solution hydro-alcoolique ou lavage à l'eau et au savon		6 À partir de cet instant ne portez plus les mains sur votre masque. Changez-le après quatre heures ou dès qu'il est mouillé
	2 Prenez le masque, le bord rigide vers le haut et marque ou face colorée à l'extérieur. Placez-le sur le visage en le tenant par les lacets supérieurs		7 Avant retrait du masque, friction des mains par solution hydro-alcoolique ou à défaut lavage à l'eau et au savon
	3 Nouez les lacets supérieurs sur le haut de la tête, puis nouez les lacets inférieurs au niveau de la nuque. Ne pas tenir compte de cette étape si masque à élastique		8 Ôtez le masque en veillant à ne toucher que les lacets/élastiques. Détacher ceux du bas, puis ceux du haut
	4 Pincez le haut du masque sur la racine du nez		9 Jetez le masque dans une poubelle (DASRI ou filière disponible), puis lavez-vous les mains ou utilisez une solution hydro-alcoolique
	5 Abaissez le bas du masque sous le menton		

Masque FFP

- Se laver les mains.
- Placer le masque sur le visage, la barrette nasale sur le nez.
- Tenir le masque et passer les élastiques derrière la tête sans les croiser.
- Pincer la barrette nasale avec les deux mains pour l'ajuster au niveau du nez.
- Vérifier que le masque soit bien mis. Pour cela, il convient de contrôler l'étanchéité :
- Couvrir la surface filtrante du masque en utilisant une feuille plastique maintenue en place avec les deux mains.
- Inspirer : le masque doit s'écraser légèrement sur le visage.
- Si le masque ne se plaque pas, c'est qu'il n'est pas étanche et il faut le réajuster.
- Après plusieurs tentatives infructueuses, changer de modèle car il n'est inadapté
- **Une fois ajusté, ne plus toucher le masque avec les mains.**



Un masque FFP mal adapté ou mal ajusté ne protège pas plus qu'un masque chirurgical

Une barbe (même naissante) réduit l'étanchéité du masque au visage et diminue son efficacité globale

Retirer un masque

- Après usage, retirer le masque en saisissant par l'arrière les lanières ou les élastiques sans toucher la partie avant du masque.
- Les masques à usage unique doivent être jetés immédiatement après chaque utilisation dans une poubelle munie d'un sac plastique (de préférence avec couvercle et à commande non manuelle) car il n'est pas possible de les décontaminer.
- Se laver les mains ou exercer une friction avec une solution hydroalcoolique après retrait.

Durée d'utilisation des masques

- Un masque chirurgical est conçu pour un usage unique. Il doit être changé dès qu'il devient humide et au moins toutes les 4 heures.
- Un masque FFP retiré ne doit pas être réutilisé. La durée de port doit être conforme à la notice d'utilisation. Dans tous les cas, elle sera inférieure à 8 heures sur une seule journée.

Bien **ajuster** son **MASQUE** pour **se protéger**



1 Repérer le haut
(barrette nasale).



2 Passer les élastiques
derrière la tête, de part
et d'autre des oreilles.



3 Vérifier que le masque
couvre bien le menton.



4 Ajuster le masque
en pinçant la barrette
sur le nez.



5 Tester l'étanchéité :
couvrir le masque
avec une feuille
en plastique et inspirer ;
le masque doit se plaquer
sur le visage.

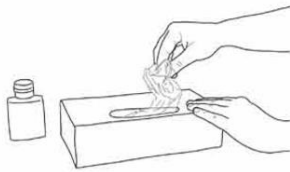


6 Après usage,
retirer le masque
par les élastiques.

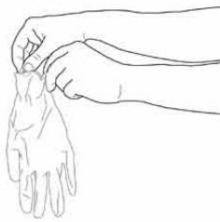
ANNEXE 2

COVID-19 – TECHNIQUE D'ENFILAGE ET DE RETRAIT DES GANTS

Comment enfiler des gants :



1. Prélever un gant de soins de son emballage d'origine.



2. Ne toucher qu'une surface limitée du gant correspondant au poignet (bord supérieur du gant).



3. Enfiler le premier gant.



4. Prélever un second gant avec la main non gantée et ne toucher qu'une surface limitée du second gant, correspondant au poignet.



5. Afin de ne pas toucher la peau de l'avant-bras avec la main gantée, retourner la surface externe du gant à enfiler sur les doigts repliés de la main gantée, permettant ainsi d'enfiler le gant sur la seconde main.

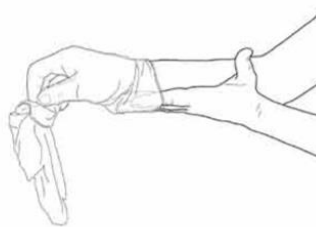


6. Une fois les gants enfilés, les mains ne touchent rien d'autre que ce qui est défini par les indications et les conditions d'usage des gants.

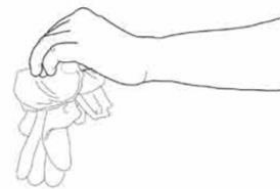
Comment retirer des gants :



1. Pincer un gant au niveau du poignet afin de le retirer sans toucher la peau de l'avant-bras, en le retournant sur la main, de façon à ce que la surface interne se retrouve à l'extérieur.



2. Tenir le gant retiré dans la main gantée et glisser les doigts de la main dégantée entre le gant et le poignet de l'autre main. Retourner le gant depuis l'intérieur sur la main de façon à ce que la surface interne se retrouve à l'extérieur, tout en enveloppant le gant déjà retiré.



3. Jeter les gants usagés.

4. Pratiquer l'hygiène des mains par friction hydro-alcoolique ou lavage au savon et à l'eau.



PROTOCOLE DE GESTION DES DECHETS SEPTIBOX pour limiter la propagation du CORONAVIRUS

Plate-forme de ROUSSILLON



Des Septibox DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) de 25 l destinées à recueillir les masques, gants, lingettes désinfectantes, mouchoirs à usage unique, bandeaux pour le nettoyage des surfaces **sont à votre disposition au Magasin Sécurité (poste 35 48).**

Horaires d'ouverture : De 7 h à 11 h30 et de 13 h à 16 h

Protocole de gestion :

1. Chaque mois, le prestataire *La Collecte Médicale* se positionne sur le site de Roussillon à l'arrière du bâtiment E26 du Service Santé au travail en présence du Service Environnement.
2. Le prestataire récupère les Septibox usagées sous contrôle du personnel du Service Santé au travail.
3. Les Septibox usagées sont stockées dans un local sous clé du Santé au travail, prévu à cet effet.



Gestion Plate-forme des Septibox neuves/Septibox usagées :

Utilisateurs

Tous les utilisateurs Plate-forme restent responsables pour eux-mêmes et leur Service/Société de chercher au Magasin Sécurité des Septibox neuves.

L'objectif est d'éviter de mettre en présence des contenants neufs et des contenants usagés.

Collecte

Le Service Environnement sera disponible pour collecter les Septibox chez les clients.

Cette collecte se fera au moyen d'une remorque attelée au véhicule, de façon à éviter tout risque de contamination de l'habitacle du véhicule.

Pour ce faire, **chaque client désignera un responsable** et communiquera au Service Environnement son numéro de portable.

Le but est d'être totalement efficace lors de la collecte en gérant au mieux la distanciation sociale.

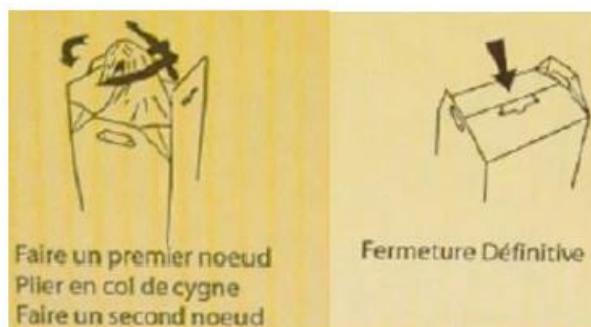
Les Septibox seront collectées 1 fois/semaine le mardi.

Le client est responsable de signaler précisément au Service Environnement d'OSIRIS son point précis de collecte.

Aucune Septibox ne sera relevée si le client n'en a pas fait la demande expresse systématique à un membre du Service Environnement par téléphone ou mail.

Aucune Septibox ne sera relevée si elle n'est pas complètement remplie et correctement fermée selon le schéma ci-joint. La responsabilité de réaliser la fermeture définitive de chaque Septibox incombe aux membres des Services et des établissements qui en ont fait usage.

Plan de fermeture





Stockage

Le Service Environnement amène les Septibox au bâtiment 25 grillagé et les stocke dans une poubelle spécifique (type 1000 litres rouge) dûment identifiée/étiquetée, le temps de les massifier en nombre.

Il prend contact avec le Service Santé au travail 1 ou 2 fois / mois pour transférer ces Septibox dans le local grillagé du Service Santé au travail prévu à cet effet (en attente de la prochaine venue du prestataire *La Collecte Médicale*).

Désinfection

Le Service Environnement désinfecte sa poubelle de 1000 litres rouge à l'eau de javel, à chaque rotation/vidage.

Il travaille avec tous les matériels appropriés pour se protéger du risque du SARS CoV2.

Particulièrement et autant que de besoin : port du masque de type FFP2, port de gants fins jetables étanches ou doubles gants fins jetables étanches (paire supérieure éliminée avant de remonter dans le véhicule), combinaison non tissée éventuelle ; gel hydro-alcoolique à portée.

ANNEXE 4

COVID-19 – NUMERO VERT ACCESSIBLE EN PERMANENCE POUR REpondre AUX QUESTIONS

 **N° 0 800 130 000**



EN CAS DE CONTAMINATION OU DE SUSPICION DE CONTAMINATION (principaux symptômes : fièvre et signes respiratoires de type, toux ou essoufflement), l'employeur doit :

- RENVoyer le salarié à son domicile pour qu'il appelle son médecin ;
- APPELER le 15 si les symptômes sont graves ;
- INFORMER les salariés qui ont été en contact étroit avec le salarié ;
- INFORMER le client ;
- NETTOYER les espaces de travail du salarié concerné selon le protocole établi.

Il est recommandé à l'employeur d'associer si possible son **service de santé au travail** afin d'obtenir des recommandations au plus près de sa situation et de se rapprocher des **représentants du personnel**.

ANNEXE 5

LEXIQUE / DÉFINITIONS

À consulter pour une meilleure lecture des protocoles d'intervention

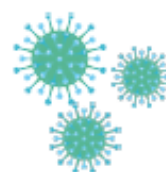
FAIBLE PROBABILITÉ :

Pas de signalement de cas covid-19 (information via le client), locaux a priori non contaminés



FORTE PROBABILITÉ :

Signalement de cas de covid-19 (information via le client), locaux à priori contaminés

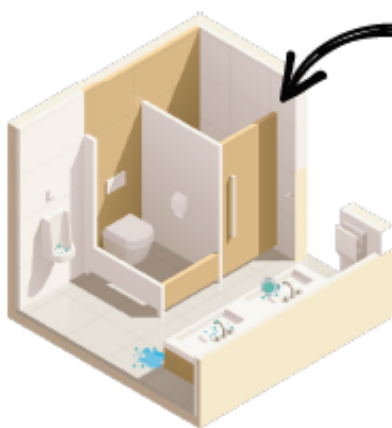


RÉGIE :

Intervention en présence d'usagers pouvant se trouver à proximité du salarié (exemple : entretien des sanitaires)

SURFACES HUMIDES :

Il s'agit des surfaces disposant de point d'eau ou de point de rétention d'eau (lavabo, évier, douches, cuvettes, urinoirs...). L'INRS signale une durée de vie de 6 jours sur des surfaces humides.



**DURÉE
DU VIRUS**

=

Une durée de vie
de 6 jours sur des
surfaces humides



SURFACES SÈCHES :

Il s'agit de toutes surfaces horizontales, verticales ou obliques, hors points d'eau (lavabo, évier, douches, cuvettes, urinoirs...) et de rétention d'eau (durée de vie probable du virus = 3h / [Q/R Ministère du travail](#)).



**DURÉE
DU VIRUS**

=

Une durée de vie
probable du virus
pendant 3h



POINTS DE CONTACT :

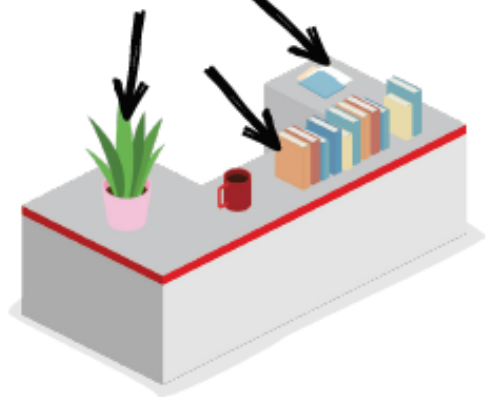
Interrupteur



Poignée



Toutes surfaces à hauteur d'homme, toutes surfaces pouvant être en contact avec les mains



Afin de combattre la contamination, la désinfection des points de contacts doit s'opérer le plus régulièrement possible



COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique et le jeter**



SI VOUS ÊTES MALADE
**Porter un masque
chirurgical jetable**



**Vous avez des questions
sur le coronavirus ?**

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)

ANNEXE 7

CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir 

LES INFORMATIONS UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

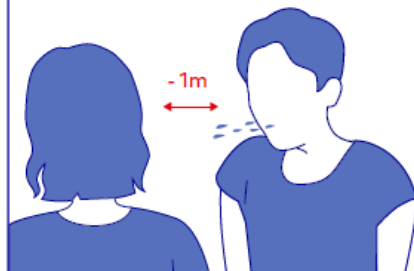


Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

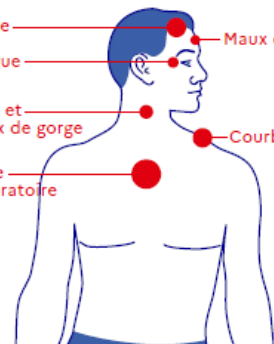
• Par la projection de gouttelettes

• Face à face pendant au moins 15 minutes



QUELS SONT LES SIGNES ?

Fièvre
 Fatigue
 Toux et maux de gorge
 Gêne respiratoire
 Maux de tête
 Courbatures



PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

STADE 1

Cas importés sur le territoire

→ **Objectif**
Freiner l'introduction du virus



STADE 2

Existence de cas groupés sur le territoire français

→ **Objectif**
Limiter la propagation du virus



STADE 3

Le virus circule sur tout le territoire

→ **Objectif**
Limiter les conséquences de la circulation du virus



STADE 4

Accompagnement du retour à la normale



ANNEXE 8

COVID-19 – RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Le ministère des Solidarités et de la Santé actualise ses recommandations régulièrement pour protéger votre santé et vous recommander les bons gestes à adopter face au Coronavirus COVID-19.

Quels sont les gestes barrières ?

Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- se laver les mains très régulièrement
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts

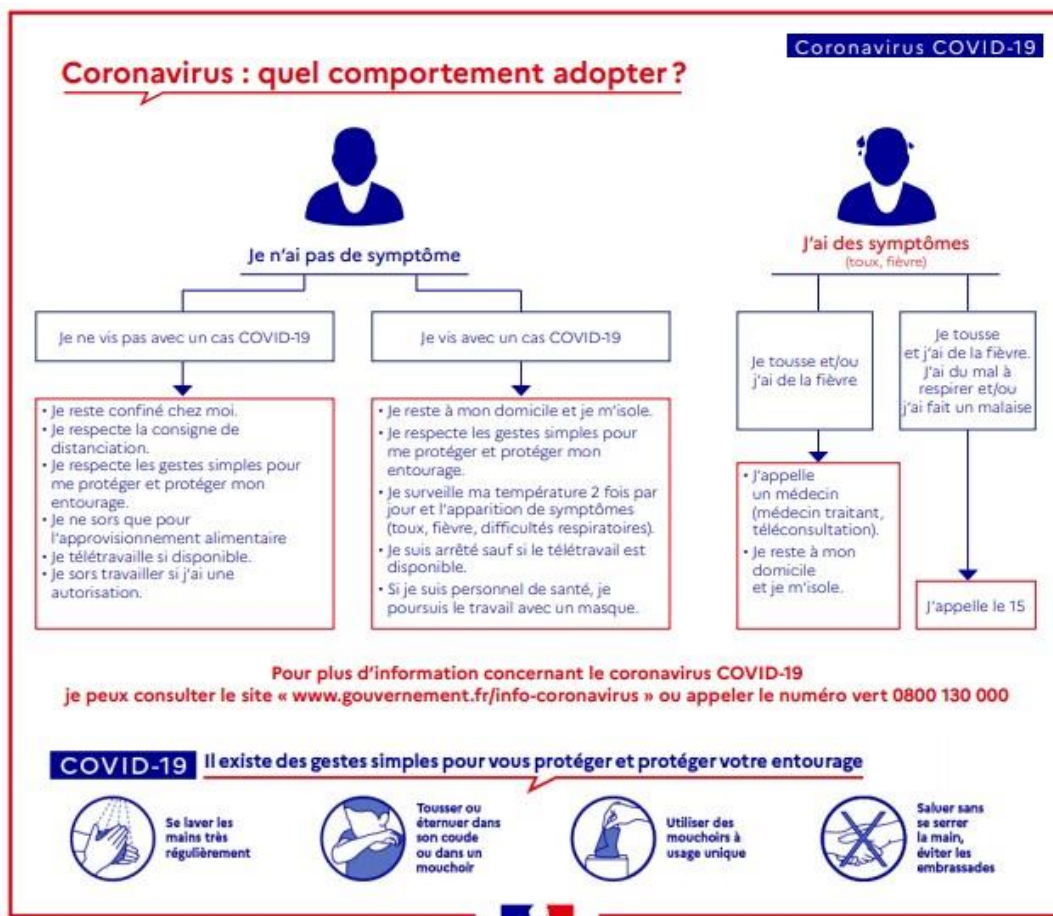
J'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au Covid-19 :

- je reste à domicile,
- j'évite les contacts,
- j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU- Centre 15.

ANNEXE 9

COVID-19 – COMPORTEMENT A ADOPTER EN DEHORS DU TRAVAIL



Coronavirus Covid-19

Toute l'information à jour :
gouvernement.fr/info-coronavirus

Pour toutes vos questions :
N° vert 0800 130 000
(appel gratuit)

Uniquement en cas de symptômes
(fièvre, toux, difficultés respiratoires) :
composez le 15

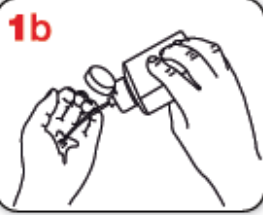
Friction hydro-alcoolique – Comment ?

AVEC UN PRODUIT HYDRO-ALCOOLIQUE

1a



1b



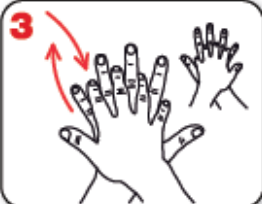
Remplir la paume d'une main avec le produit hydro-alcoolique, recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :

2



Paume contre paume par mouvement de rotation,

3



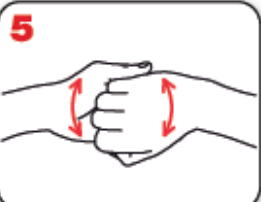
le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite, et vice versa,

4



les espaces interdigitaux paume contre paume, doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière,

5



les dos des doigts en les tenant dans la paume des mains, opposées avec un mouvement d'aller-retour latéral,

6



le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite, et vice versa,

7



la pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche, et vice versa.

ANNEXE 10



20-30 secondes

8



Une fois sèches, les mains sont prêtes pour le soin.

8



Rincer les mains à l'eau,

9



sécher soigneusement les mains avec une serviette à usage unique,

10



fermer le robinet à l'aide de la serviette.



40-60 secondes

11



Les mains sont prêtes pour le soin.

ANNEXE 11

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	BIOEX CLEANER
Utilisations recommandées	Agent de nettoyage et de décontamination
Fournisseur	BIO-EX SAS
▲ Adresse	5 Chemin de Clape-Loup ■ 69280 Sainte Consorce ■ FRANCE
▲ Téléphone	+33(0)4 74 70 23 81
▲ Télécopie	+33(0)4 74 70 23 94
▲ E-mail	contact@bio-ex.fr
Renseignements en cas d'urgence	+33(0)1 45 42 59 59 (Orfila)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement.

ETIQUETAGE

▲ Phrases H	Pas de pictogramme
▲ Phrases P	Non dangereux
	P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.
	P280: Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, du visage
	P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

PRÉPARATION

Nature chimique	Solution aqueuse tensioactive	
Composants présentant un danger	AlkeneSulfonate	[1-10%]
	eye irrit 2, H319 ; skin irrit 2, H315	

4. PREMIERS SECOURS

▲ Contact avec la peau	Rincer abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements souillés, puis rincer à nouveau à l'eau
▲ Contact avec les yeux	Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées
▲ Ingestion	Rincer la bouche à l'eau. Appeler immédiatement un médecin
▲ Inhalation	Si malaise, consulter un médecin

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	Préparation extinctrice non inflammable
Dangers spécifiques	Solution aqueuse ; ne présente pas de risque particulier en cas d'incendie

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles
 Précautions pour l'environnement

Porter une combinaison imperméable, des gants et des lunettes étanches
 Endiguer et contenir l'épandage

MÉTHODES DE NETTOYAGE

▲ Récupération

Pomper le produit dans des récipients incassables et convenablement étiquetés

▲ Nettoyage / Décontamination

Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Ne nécessite pas de mesure technique particulière

STOCKAGE

▲ Conditions de stockage recommandées

Tenir dans un endroit tempéré

▲ Conditions d'emballage

Produits en vrac : citernes en acier inoxydable ou en polyester armé ou en acier revêtu époxy. Cuves en PE, PP

MATÉRIAUX D'EMBALLAGE

▲ Recommandés

Polyéthylène, Polypropylène, acier inoxydable

▲ Contre-indiqués

Acier ordinaire

▲ Joints recommandés

Viton, Kevlar, Teflon

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTIONS INDIVIDUELLES

▲ Protection des mains

Gants PVC si manipulation en continu

▲ Protection des yeux

Lunettes étanches

▲ Protection du corps

Vêtements de travail

MOYENS COLLECTIFS D'URGENCE

▲ Mesures d'hygiène

NE PAS manger, boire et fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après le travail

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT

▲ État physique

Liquide

▲ Couleur / Odeur

synthétique

▲ pH à 20°C

7.0 – 8.0

▲ Point d'ébullition

+ 100 °C

▲ Caractéristiques d'inflammabilité

Ininflammable, non explosif, non comburant

▲ Solubilité

Totalement soluble dans l'eau

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

Stable dans les conditions normales d'emploi et de stockage

Réactions dangereuses

Aucune dans les conditions d'utilisation prévisibles

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë	Non toxique
Effets locaux	Non irritant pour les yeux et la peau à 1%

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

DEVENIR DANS L'ENVIRONNEMENT

Biodégradation	Le produit est facilement biodégradable Moussant en cas de rejet dans l'eau
----------------	--

ÉCOTOXITÉ

Effets sur l'environnement aquatique	Pas d'incidence prévisible après dilution
--------------------------------------	---

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

RÉSIDUS DU PRODUIT

▲ Destruction / Elimination	Ne pas rejeter le produit dans les cours d'eau Le produit ne perturbe pas le fonctionnement des stations d'épuration après dilution. En cas de rejet à l'égout, il est conseillé de contrôler le débit pour éviter la formation excessive de mousse
-----------------------------	--

EMBALLAGES SOUILLÉS

▲ Interdictions	Ne pas abandonner les fûts dans la nature
▲ Décontamination / Nettoyage	Rincer à grande eau
▲ Destruction / Elimination	Prendre contact avec un collecteur d'emballages plastiques agréé

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

▲ Voies terrestres - RID/ADR	Non réglementé comme marchandise dangereuse
▲ Voie maritime - OMI/IMDG	Non réglementé comme marchandise dangereuse
▲ Voie aérienne - OACI/IATA	Non réglementé comme marchandise dangereuse

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de sécurité est rédigée conformément à la directive européenne 1907/2006/CE
Dir. 67/548/EEC (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)
Dir. 99/45/EEC (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses)
Regulation (CE) n°1272/2008 (CLP)

16. AUTRES INFORMATIONS

Libellé des phrases H citées à la rubrique 3

H315 : Provoque une irritation cutanée
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux



Rappel des Consignes pour limiter la propagation du CORONAVIRUS

Le pic de l'épidémie Covid 19 est annoncé cette semaine et la semaine prochaine. Le confinement est prolongé jusqu'au 15 Avril par le Gouvernement.

La Direction vous demande de respecter strictement les règles suivantes :

5 GESTES BARRIERES



SE LAVER REGULIEREMENT LES MAINS PENDANT 30 SECONDES AVEC DE L'EAU ET DU SAVON OU UTILISER UN GEL OU UNE SOLUTION HYDRO ALCOOLIQUE



TOUSSER OU ETERNUER DANS SON COUDE



- **MAINTENIR UNE DISTANCIATION PHYSIQUE D'AU MOINS 1 METRE**
- **SALUER SANS SE SERRER LA MAIN**
- **SUPPRIMER LES EMBRASSADES**



UTILISER DES MOUCHOIRS A USAGE UNIQUE



PORTER UN MASQUE UNIQUEMENT LORSQU'ON EST FIEVREUX OU MALADE (masque mis à disposition dans les différents Services)



Nous vous rappelons les moyens mis à disposition à ce jour :



Gel ou solution hydro-alcoolique
disponible auprès du Magasin Sécurité, F.
Fructus et JC Rehs



Gants disponibles auprès de votre
Responsable de Service



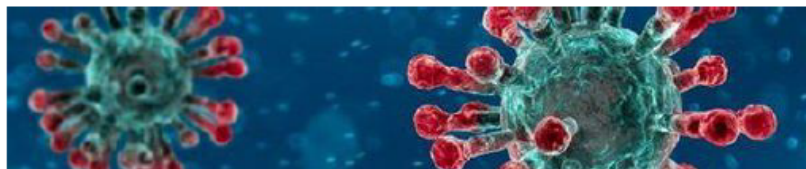
Masques disponibles auprès de votre
Responsable de Service



**Désinfection des locaux, salle de
contrôle....** Contactez Monsieur PELLEGRIN
au 06 16 32 40 95 ou jpellegrin@gsf.fr

Actions complémentaires :

- ⇒ Pas d'échange de stylos mais utilisation de stylos individuels
- ⇒ Lorsque cela est possible, passage de consignes à l'extérieur et à proximité de la salle de contrôle sauf pour les AMQ afin de minimiser le nombre de personnes en salle de contrôle



En cas d'état fiévreux, vous devez rester chez vous et contactez votre médecin traitant. Vous ne devez pas vous présenter sur la Plate-forme.

Si un état fiévreux se déclare durant la journée :

- **Faites le 18 Plate-forme,**
- Attendez les secours sur place,
- Ne surtout pas déplacer la victime de là où elle se trouve,
- La personne fiévreuse ne doit pas se rendre à l'infirmerie de sa propre initiative.

Cas particulier : POUR LES SALARIES EN CONTACT AVEC LES CHAUFFEURS, LIVREURS, VISITEURS - CONDUITE A TENIR -

- Lavez-vous les mains ou utilisez le gel hydro alcoolique
- Maintenir à distance d'au moins un mètre toute personne extérieure non permanente au site
- Maintenir ces personnes dans leurs locaux dédiés
- Interdire l'accès dans les salles de contrôle aux personnes non autorisées par le Service
- En présence de symptômes (toux, sueurs, difficultés à respirer) : isoler la personne, appeler le 18 interne selon la procédure OSIRIS. Donner le nom des personnes qui ont été en contact avec le malade à l'infirmier.

Votre coopération est essentielle dans le respect strict des consignes afin d'éviter la contamination de votre entourage.

L'ensemble de ces consignes pourront évoluer selon l'avancement de l'épidémie et selon les informations gouvernementales.

Pour + de renseignements <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>



Le 5 mai 2020

Mise à jour des consignes pour limiter la propagation du CORONAVIRUS

Une rupture du confinement est prévue le 11 mai prochain sauf informations contraires gouvernementales.

La Direction vous demande de respecter strictement les règles suivantes :

5 GESTES BARRIERES



**MAINTENIR UNE DISTANCIATION PHYSIQUE
D'AU MOINS 1 METRE 50**

OU



PORTER UN MASQUE SANITAIRE



**SE LAVER REGULIEREMENT LES MAINS PENDANT 30
SECONDES AVEC DE L'EAU ET DU SAVON
OU UTILISER UN GEL OU UNE SOLUTION HYDRO
ALCOOLIQUE**



TOUSSER OU ETERNUER DANS SON COUDE



UTILISER DES MOUCHOIRS A USAGE UNIQUE



- **SALUER SANS SE SERRER LA MAIN**
- **SUPPRIMER LES EMBRESSADES**



Nous vous rappelons les moyens mis à votre disposition à ce jour
au Magasin :

Approbation au préalable
de votre Responsable de Service & J. Colletta



Solution hydro-alcoolique à privilégier

Solution rechargeable disponible au Magasin Sécurité

Gel ou solution

Gel (100 ml) Réf. SAP 1852441



Gants

Gants nitrile TouchNTuff 92-600

Réf. SAP (S) 1852492 – (M) 1852493 – (L) 1852494 – (XL) 1852495

Gants en nitrile AA-2020

Réf. SAP (6-7) 1852481 – (7-8) 1852483 – (8-9) 1852484

Masques

Masque MOLDEX FFP2 2405 avec soupape Réf. SAP 1015233

Masque MOLDEX FFP2 2495 avec soupape Réf. SAP 1852496

Masque filtrant HONEYWELL FFP3 Réf. SAP 1848741

Masque filtrant 3M FFP3 Réf. SAP 1852512

Masque d'hygiène type chirurgical Réf. SAP 1852491

Masque tissu DMD 9450 Réf. SAP 1852511

Masque tissu Réf. SAP 1852498

Ecran faciale Réf. SAP 1852471



Autres

Lingettes antiseptiques désinfectantes Réf. SAP 1120173

Spray désinfectant AAWYX Parfumé

Réf. SAP (750 ml) 1852522 – (5 l) 1852525



**Désinfection des locaux, salle de
contrôle....** Contactez Joseph COLLETTA

Votre coopération est essentielle dans le respect strict des consignes afin d'éviter la contamination de votre entourage.

L'ensemble de ces consignes pourront évoluer selon l'avancement de l'épidémie et selon les informations gouvernementales.

Pour + de renseignements <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Mesures barrières à appliquer sur les centres

	Port du masque obligatoire dans les parties communes et toutes pièces à deux personnes ou plus		Adaptation du nombre de personnes, à chaque type de transports utilisés		Prise de température		Matériel sanitaire à disposition en permanence		Désinfection régulière des postes de travail, des objets manipulés et des surfaces de contacts		Aération des espaces de travail et des salles de cours toutes les 3h
	Respect de la règle de distanciation sociale de 1 mètre		Utilisation du gel hydroalcoolique		Lavage régulier des mains avec du savon et séchage avec du papier jetable		Eviter de se toucher le visage		Proscription des accolades et serrage de mains		Limitation du prêt de matériel
	Interdiction d'utiliser la machine à café et la fontaine à eau		Utilisation de gants lors de la manipulation de colis ou lors de la remise d'objets		Désinfection renforcée des locaux dès la déclaration d'un cas suspect ou avéré de Covid-19		Interdiction de s'asseoir sur la place d'une autre personne				

Mesures barrières à appliquer lors des formations



Port du masque
obligatoire dans les
parties communes et
toutes pièces à deux
personnes ou plus



Nb max
Adaptation du
nombre maximal de
stagiaires par stage



Adaptation de la disposition
des salles de cours, des
vestiaires, du laboratoire et
des plateaux pour respecter
les règles barrières



Respect des marquages



Désinfection des bottes
dans le pédiluve à
l'entrée des vestiaires



Lavage des mains
avant le port des
équipements et après
leur retrait



Désinfection régulière et
quotidienne des vêtements,
des EPI et du matériel utilisé



Respect du protocole
de restitution des EPI



Nettoyage et désinfection des
douches et des sanitaires à
chaque utilisation



Mise à disposition de
bouteilles d'eau individuelles



Désinfection des points de
contact à chaque utilisation
des véhicules



Règles sanitaires strictes
de nos prestataires (hôtel,
restaurant, transport)



Interdiction de s'asseoir sur la
place d'une autre personne

ANNEXE 14

COVID-19 – PRODUITS DESINFECTANTS (exemples CNPP)



Ouverture du restaurant d'entreprise le lundi 18 mai 2020

En raison de la situation sanitaire actuelle et afin d'assurer la sécurité, l'hygiène et protéger la santé physique des salariés, la société ELIOR, l'association de gestion du restaurant d'entreprise et les entreprises de la Plate-forme de Roussillon ont pris des mesures permettant de respecter les règles de distanciation et les gestes barrières :

- **Filtrage des accès : nombre limité de convives en simultané.**
- **Balisage et marquage au sol & réaménagement de la salle.**

Paiement uniquement par CB

- Mise à disposition des plateaux, couverts, verres, serviettes et pain.
- **Pas de libre service** (salade, fromage blanc...), pas de café.
- Denrées proposées en **part individuelle**.
- **Les fontaines ne seront pas accessibles**, 1 bouteille de 50 cl de Cristalline gratuite pour les convives adhérents au CIE.
- **Retrait de la table à condiments** : sauces en dosette sur demande.
- **Les légumes seront servis avec les plats.**

La majorité des convives viennent se restaurer entre 12h et 12h40.

Le service sera de 11h à 13h, **nous vous demandons d'aller déjeuner si possible sur des créneaux moins fréquentés entre 11 et 12 h et après 12h40.**

Ces mesures seront appliquées à partir de lundi 18 mai et jusqu'à nouvel ordre.

Fait le 13 mai 2020





ANNEXE 16

COVID-19 – Règles d'hygiène et de sécurité des hôtels

Hôtel Baryton

Afin de prendre soin de vous et d'assurer la protection de tous, nous avons renforcé et adapté nos **procédures de travail**. **Nos méthodes de nettoyage** des chambres et des espaces communs ont été repensées et adaptées à la situation actuelle. Nous tenons à vous apporter toutes les garanties sanitaires.

- - **Service de nettoyage** : Pendant votre séjour, le nettoyage de votre chambre se fera sur demande uniquement afin de respecter les mesures sanitaires Anti COVID-19. Personne ne rentrera dans votre chambre. Du linge supplémentaire est à votre disposition sur simple demande à la réception (serviettes, draps de bain, tapis de bain, etc....)
- - **Suppression des objets non indispensables** : Produits d'accueil, documentation, stylo, bloc note, ...
- - **Moyens de protection des équipes** : Tout le matériel nécessaire a été mis à disposition des équipes ; masques de protection, gants de ménage jetables, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes, ...
- - **Points de contact** : Nettoyage et désinfection avec produits virucides de tous les points de contact dans les parties communes de l'hôtel mais aussi dans votre chambre et salle de bain

Conformément aux directives du gouvernement français, notre buffet petit-déjeuner est fermé.
Nous avons réorganisé notre offre petit-déjeuner avec soit la livraison en chambre sans contact ou formule petit-déjeuner à emporter.

Notre restaurant est fermé jusqu'à nouvel ordre alors nous avons créé un plateau repas froid en chambre avec des produits frais de saison accompagnée d'une ½ eau minérale.



Hôtel Mercure Vienne Chanas

Se protéger et protéger les autres

- Veiller à respecter la **distanciation sociale**,
- **Désinfectez-vous** régulièrement les mains avec de l'eau et du savon,
- Éviter de toucher le desk d'accueil et les différentes parties de la réception,
- Suivre et respecter le **marquage au sol**,
- Une personne à la fois dans l'**ascenseur** uniquement,
- Lors de votre départ, veuillez déposer votre clé de chambre dans la boîte prévue à cet effet,
- Nous vous recommandons d'utiliser la carte bancaire lors de votre règlement.



Organisation du séjour

Suite à la **réglementation sanitaire**, les objets non indispensables (le plateau de courtoisie ainsi que les produits du mini bar et le service blanchisserie) ont été **supprimé** de la chambre, mais ceux-ci sont disponibles à la réception.

Un soins particulier est porté à la **désinfection** de chaque chambre. Les recouches sont faites **uniquement** sur demande.

En cas de **suspicion de maladie** pendant votre séjour, veuillez **contacter** la réception depuis votre chambre qui vous communiquera la démarche à suivre.



VIENNE SUD CHANAS

« HEUREUX DE VOUS RETROUVER »



- Se protéger et protéger les autres
- La restauration
- Organisation du séjour

La restauration

Le petit déjeuner est servi en chambre de 6h30 à 10h



Nous vous proposons :

- boisson chaude (thé, café ou chocolat)
- jus d'orange
- fruits frais de saison
- yaourt (nature ou aux fruits)
- viennoiseries
- petits pains
- céréales
- madeleine
- fromage
- beurre
- confiture, miel, Nutella

Merci de commander la veille votre petit déjeuner soit directement à la réception ou en composant le 9 depuis le téléphone de votre chambre.

Le restaurant est ouvert de 19h à 22h



Le restaurant est uniquement sur réservation.

Veuillez désinfecter vos mains avec une solution hydro alcoolique avant le passage au restaurant.

Veuillez respecter les geste barrière avec les autres clients.

MENU GESIP

Entrée

.....

Plat

.....

Dessert

.....

Eau minérale

.....

Café



Hôtel Les Nymphéas

Nous avons mis en place les mesures sanitaires suivantes :

- La mise à disposition de nos clients du gel Hydrologique.
- La mise en place de la circulation à sens unique afin d'éviter le croisement des clients dans l'espace commun.
- Les petits déjeuners et les diners sont servis en forme de plateaux repas dans les chambres (avec des plats chauds pour le dîner).
- La désinfection journalières et systématiques des toutes les chambres.
- L'application des gestes barrière partout dans les espaces communs avec l'obligation du port de masque dans l'accueil de l'hôtel.



ANNEXE 17

Prise en charge d'un cas symptomatique COVID-19 dans l'entreprise

AMI SANTE – 14, rue de l'Artisanat 27200 VERNON – Tél : 02/32/28/70/30 – N° Adhérent : 50568

email : espaceadherent@ami-santé.fr - Médecin du travail : Dr Françoise LIONNET

Le protocole de prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés

En présence d'une personne symptomatique (notamment fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, perte du goût et de l'odorat), la prise en charge repose sur :

- l'isolement ;
- la protection ;
- la recherche de signes de gravité.

1- Isoler la personne symptomatique dans **la salle de réunion** en appliquant immédiatement les gestes barrières, garder une distance raisonnable avec elle (1 mètre) avec port d'un masque « grand public » ou chirurgical si disponible.

2- Mobiliser le référent **SST du CNPP**. Lui fournir un masque avant son intervention.

3- **En l'absence de signe de gravité**, contacter le médecin du travail ou demander à la personne de contacter son médecin traitant pour avis médical. Si confirmation d'absence de signes de gravité, organiser son retour à domicile en évitant les transports en commun.

En cas de signe de gravité (ex. détresse respiratoire), appeler le SAMU - composer le 15 (en étant suffisamment proche de la personne afin de permettre au médecin de lui parler éventuellement) :

- Se présenter, présenter en quelques mots la situation (COVID-19, pour qui, quels symptômes), donner son numéro de téléphone, préciser la localisation et les moyens d'accès ; l'assistant de régulation passera un médecin et donnera la conduite à tenir (en demandant souvent de parler à la personne ou de l'entendre respirer).

- Si l'envoi des secours est décidé par le centre 15, organiser l'accueil des secours, rester à proximité (en respectant la distance de 1 m) de la personne pour la surveiller le temps que les secours arrivent ; en cas d'éléments nouveaux importants, rappeler le Samu 15 ; ne jamais s'énerver ou agir dans la précipitation.

4- **Après la prise en charge de la personne, prendre contact avec le service de santé au travail et suivre ses consignes, y compris pour le nettoyage du poste de travail et le suivi des salariés.**



5- Si le cas COVID est confirmé, l'identification et la prise en charge des contacts seront organisées par les acteurs de niveau 1 et 2 du contact-tracing (médecin prenant en charge le cas et plateformes de l'Assurance Maladie) : les contacts évalués « à risque » selon la définition de Santé publique France seront pris en charge et placés en quatorzaine (pendant 14 jours après la date du dernier contact avec le cas confirmé). Les acteurs de contact-tracing pourront s'appuyer **sur le registre de présence réalisé par Gesip** en amont ainsi que le cas échéant, sur la médecine du travail pour faciliter l'identification des contacts et leur qualification (« à risque » ou « à risque négligeable »)